

Bruno Rodrigue
Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales
Direction générale des produits de santé et des aliments
Santé Canada
Holland Cross, tour A, bureau 14, rez-de-chaussée
1600, rue Scott
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Le 23 avril 2018

Monsieur Rodrigue,

L'Association médicale canadienne (AMC) se réjouit de pouvoir participer à la consultation sur le symbole nutritionnel proposé pour le devant des emballages, comme publié dans la Partie I de la *Gazette du Canada* du 09 février 2018¹. Les nouvelles exigences seront utiles pour « assurer une information claire et uniforme sur le devant de l'emballage et mettre à jour les allégations nutritionnelles afin de contribuer à protéger la population canadienne contre les risques de maladies chroniques » associés à la consommation d'aliments à haute teneur en sucre, en sodium, en gras saturés et en gras trans².

L'AMC est d'avis que les gouvernements sont responsables d'offrir à la population des conseils sur une saine alimentation qui s'intègrent facilement à la vie quotidienne, et que le gouvernement fédéral doit continuellement adopter des politiques, des normes, des règlements et des lois qui favorisent les choix d'aliments et de boissons santé. Il doit également fournir aux consommateurs de l'information conviviale, ce qui comprend de l'information complète sur le contenu nutritionnel et des allégations publicitaires exactes, et améliorer les renseignements figurant sur les étiquettes des produits. Nous félicitons Santé Canada pour son travail actuel de révision du Guide alimentaire canadien.

Étiquetage sur le devant des emballages

Depuis 2011, l'AMC appuie l'adoption d'une approche normalisée de l'étiquetage alimentaire selon laquelle l'information est visible en un coup d'œil, sur le devant de l'emballage, ce qui pourrait réduire la confusion chez les consommateurs et les aider à faire des choix alimentaires éclairés³. Cette approche aidera les Canadiens à choisir des aliments et des boissons santé, attirera l'attention sur les nutriments dont il faut éviter de consommer de grandes quantités et pourra renforcer les messages de santé

¹ CANADA. Ministère de la Santé. Règlement modifiant certains règlements pris en vertu de la Loi sur les aliments et drogues (symboles nutritionnels, autres dispositions d'étiquetage, huiles partiellement hydrogénées et vitamine D). [En ligne] *Gazette du Canada Partie I*. 10 février 2018; vol. 152, n° 6.

² *Ibid.*, p. 1.

³ Association médicale canadienne. Mémoire présenté par l'AMC au Comité permanent de la santé de la Chambre des communes – L'étiquetage nutritionnel. [En ligne] 3 mars 2011. Accessible ici : https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/fr/advocacy/HC-Health-Nutrition-Labeling_fr.pdf.

publique sur une saine alimentation en plus d'inciter les fabricants à reformuler leurs produits pour réduire la teneur des nutriments visés.

L'AMC appuie le positionnement du symbole proposé en haut ou à droite de l'emballage sur 25 % de la surface d'affichage principale. Le symbole doit se distinguer clairement du reste de l'emballage afin d'être bien en évidence et facile à repérer. Il doit transmettre le message que la consommation du produit comporte un certain risque; c'est pourquoi la forme et les couleurs seront importantes.

Des quatre symboles proposés par Santé Canada, nous préférons l'illustration ci-dessous. Cependant, la bordure devrait être élargie, mieux définie et assortie d'une petite zone tampon (blanche) à l'extérieur. Il sera essentiel que Santé Canada veille à ce que le symbole soit bien testé auprès des consommateurs et qu'il transmette efficacement le message voulu.

De plus, les fabricants auront besoin de directives claires sur les contraintes liées à l'utilisation et au positionnement du symbole pour éviter qu'ils les interprètent mal ou que la disposition du symbole en diminue l'efficacité. Il ne faut pas leur permettre de présenter, en dessous ou près du symbole principal, des allégations ou des renseignements nutritionnels facultatifs qui pourraient déformer le message et semer la confusion.



Aliments à exempter de l'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage

Certains aliments seront exemptés des exigences en matière d'étiquetage. Il faudra donc fournir des explications claires aux consommateurs quant aux raisons de ces exemptions, car si certaines seront évidentes, d'autres le seront moins. L'AMC appuie la proposition d'exempter les œufs, les fruits, les légumes ainsi que le lait entier et le lait nature non sucré et non salé. Toutefois, nous sommes d'avis que les sels aromatisés ou assaisonnés et les sels marins ne devraient pas être exemptés. Santé Canada devra mettre sur pied un programme de sensibilisation visant à expliquer aux consommateurs que ces produits ont réellement une teneur élevée en sodium.

Seuils de teneur en sodium, en sucre et en gras saturés

L'AMC a encouragé les gouvernements à poursuivre leurs efforts pour réduire la teneur en sel, en sucre, en gras saturés, en gras trans et en calories des aliments transformés et des mets préparés⁴. Les seuils choisis pour ces nutriments seront donc importants. L'AMC appuie les seuils proposés à partir desquels les aliments seront considérés à

⁴ Association médicale canadienne. Les comportements santé – promouvoir l'activité physique et l'alimentation santé. [En ligne] *Politique de l'AMC*. 2014. Accessible ici : https://www.cma.ca/Assets/assets-library/document/fr/policies/cma_policy_healthy_behaviours_promoting_physical_activity_and_healthy_eating_pd15-12-f.pdf.

haute teneur en sucre, en sel ou en gras saturés. Nous croyons cependant qu'il importe que les renseignements et les conseils sur la nutrition et la saine alimentation transmis aux Canadiens soient cohérents. Le fait d'uniformiser le seuil de « teneur élevée » et le message « beaucoup » sur le pourcentage de la valeur quotidienne de 15 % enverrait un message clair aux consommateurs.

Bien que nous comprenions les raisons qui sous-tendent la proposition de hausser le seuil de ces nutriments à 30 % de la valeur quotidienne pour les repas emballés, nous sommes d'avis que le seuil de teneur élevée en sucre, de 30 grammes de sucres totaux par portion indiquée, est possiblement trop élevé et qu'il devrait être réévalué. Nous croyons aussi que les seuils différents pour les aliments emballés et pour les repas préemballés pourraient causer de la confusion chez les consommateurs, et leur mise en place devrait donc être assortie d'une approche de sensibilisation.

Allégations nutritionnelles et symbole sur le devant de l'emballage

Le fait qu'un aliment portant un symbole « teneur élevée » en sucre sur le devant de son emballage présente également une allégation « sans sucres ajoutés » pourrait être source de grande confusion pour les consommateurs, et l'information sur l'étiquette aurait l'air contradictoire. L'AMC n'approuve donc pas qu'une allégation « sans sucres ajoutés » soit permise sur ces aliments. L'AMC suggère d'interdire l'affichage d'allégations nutritionnelles sur l'emballage des aliments dont la teneur en deux nutriments ou plus (sucre, sodium et gras saturés) est élevée, afin d'éviter toute confusion chez les consommateurs.

Étiquetage des édulcorants intenses

Les Canadiens peuvent actuellement compter sur de l'information facile à reconnaître pour savoir si un aliment contient des édulcorants artificiels. C'est pourquoi nous n'appuyons pas l'élimination de l'exigence d'inscription des édulcorants artificiels sur l'espace principal de l'emballage. Lorsqu'un produit contient un édulcorant intense ajouté, mais qu'il porte la mention « non sucré » ou « sans sucres ajoutés », la présence d'édulcorants artificiels devrait être clairement indiquée sur le devant de l'emballage. Le nom de l'édulcorant n'a pas à être précisé dans cette mention, tant qu'il figure dans la liste des ingrédients. De même, tant que la quantité figure dans le tableau de la valeur nutritive, elle n'a pas à être inscrite sur l'espace principal de l'emballage.

De plus, bien que nous reconnaissons qu'il est souhaitable d'harmoniser nos règlements sur l'étiquetage à ceux des États-Unis, nous déconseillons vivement l'emploi du terme « phénylcétonurique » et recommandons plutôt la formulation « les personnes atteintes de phénylcétonurie » pour tout avertissement sur les produits dans lesquels on retrouve de l'aspartame, qui contient de la phénylalanine.

Sensibilisation des consommateurs

L'alimentation de nombreux Canadiens peut avoir des conséquences néfastes plutôt que positives sur leur santé en général. Cela est particulièrement inquiétant pour les enfants et les jeunes grandissant dans des environnements de plus en plus obésogènes, qui renforcent des habitudes contraires à une alimentation et à un mode de vie sains. Des mesures fermes sont requises pour que les enfants et les jeunes apprennent et adoptent des comportements sains qu'ils garderont toute leur vie. L'AMC appuie la Stratégie en matière de modes de vie sains du gouvernement, de même que les efforts de celui-ci en vue de créer un environnement alimentaire plus sain. Un étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage sera un outil important pour que le choix santé devienne le choix facile.

Cordialement,



Jeff Blackmer, M.D., M.Sc.S., FRCPC
Vice-président, Professionnalisme médical